

Comparaison des dépenses de santé en France et en Allemagne

Code projet : DEPENSAF

Équipe : Zeynep Or, Sarah Minery (Irdes)

Collaborations extérieures : Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS), Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie (Hcaam), Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam), Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE).

Financement : Commissariat général à la stratégie et à la prospective (France Stratégie)

Période de réalisation : 2022 – 2023

Contexte et objectifs

La comparaison internationale des dépenses publiques est faite régulièrement dans les pays qui se penchent sur les conditions d'un retour progressif à l'équilibre des comptes sociaux. En tenant compte des enseignements du passé, notamment de la crise financière de 2008-2009, le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS) estime qu'il ne faut pas exclure a priori de recourir aux prélèvements obligatoires. Les marges de manœuvre en la matière semblent toutefois limitées, compte tenu du taux déjà élevé des prélèvements obligatoires lorsque l'on compare la France aux principales économies européennes. Ces comparaisons doivent néanmoins être interprétées avec précaution, compte tenu de la définition même du taux de prélèvement obligatoire et des différences en matière d'organisation et de financement de la protection sociale selon les pays.

Dans ce cadre-là, l'Irdes collabore avec le HCFiPS qui se penche plus particulièrement sur l'exemple de l'Allemagne, dont le taux de prélèvements obligatoires est sensiblement inférieur à la France. En termes de dépenses, l'Allemagne consacrait à la santé la part du PIB la plus élevée en Europe en 2019 (11,6 %), suivie par la France (11,2 %). Rapportée en dollar par habitant, la dépense publique de santé en France est de 25 % inférieure à celle de l'Allemagne (près de 4 400 dollars en parité de pouvoir d'achat en France, contre 5 500 en Allemagne). Pourtant, les dépenses hospitalières sont beaucoup plus élevées en France qu'en Allemagne à population comparable. Comment expliquer ces écarts de dépenses entre les deux pays ?

Ce projet propose une comparaison des dépenses de santé en Allemagne et en France, afin d'analyser leur composition et leurs déterminants. Pour cela, cette comparaison ne vise pas à décrire l'ensemble des composantes du système de santé allemand, mais plutôt à identifier les paramètres clés qui peuvent impacter les dépenses de santé en Allemagne.

Méthodologie

Ce projet s'appuiera sur les théories et connaissances empiriques en économie de la santé dans une approche collaborative en mobilisant les chercheurs allemands à travers nos divers réseaux, notamment de l'Université de Technologie de Berlin (TUB) et du Centre d'économie de Hambourg en Allemagne. Sur des questions plus spécifiques, nous pourrions également mobiliser des experts ou acteurs du terrain identifiés à travers nos réseaux internationaux.

Pour assurer un recueil systématique des informations et données nécessaires en Allemagne et en France, le projet vise à élaborer un questionnaire permettant de recueillir des données détaillées sur

différentes dimensions à étudier. Pour cela, le projet prévoit, tout d'abord, d'effectuer une revue de littérature, notamment internationale, et de développer un cadre d'analyse comparatif des dépenses de santé en Allemagne et en France. Le questionnaire sera partagé avec différents experts des deux pays, afin d'obtenir des informations à la fois quantitative et qualitative. Des entretiens seront menés avec des experts en fonction des questions spécifiques qui auront besoin d'une analyse plus fine. Dans le cadre de ce projet, l'Irdes va également collaborer avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui fournira des éléments quantitatifs détaillés à partir des comptes de la santé.

Calendrier

Le projet se déroule d'octobre 2022 à septembre 2023 dans l'optique d'une remise du rapport final au HCFiPS en novembre 2023. Une publication scientifique et un QES Irdes sont prévus pour 2024.

